

**Territoire de Belfort
Rougemont-le-Château**

Conseillers en exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 MARS 2023**

L'an deux mil vingt trois, le vingt sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de Rougemont-le-Château étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Didier VALLVERDU, Maire.

Etaient présents : Christiane BOSSEZ – Jean-Michel DONZÉ – Éric DUCROZ – Sophie GUERITAINE – William HAMICHE – Séverine MOREL – Rachel RIZZON – Caroline SCHWEITZER – François SORET – Didier VALLVERDU – Nicolas VOILAND.

Etaient absents excusés : Michel BARBIER – Nathalie CASTELEIN procuration à Sophie GUERITAINE – Patrick MIESCH procuration à Didier VALLVERDU – Johanna PLAISANCE.

BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Budget Primitif 2023, comme suit :

Section de Fonctionnement

Dépenses	1 625 057.11 €
Recettes	1 805 958.25 €

Section d'Investissement

Dépenses	2 371 762.15 €
Recettes	2 371 762.15 €

Le Maire,



Didier VALLVERDU



COMMUNE DE ROUGEMONT-LE-CHATEAU

Envoyé en préfecture le 03/04/2023

Reçu en préfecture le 03/04/2023

Publié le

ID : 090-219000890-20230327-23_23-DE



BUDGET PRIMITIF 2023

NOTE DE PRESENTATION

Rappel réglementaire :

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du CGCT en précisant :
« Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux »

Cette note présente ainsi les principales informations du budget primitif 2023 de la commune.

1. Les chiffres clés du budget primitif :

La section de fonctionnement reprend un excédent. C'est pourquoi, après avoir évalué avec sincérité l'ensemble des dépenses et pour tenir compte de la situation d'endettement de la commune, il est proposé de voter cette section en suréquilibre.

Section de fonctionnement

Dépenses	975 877.00 €
Virement à la section d'investissement	649 180.11 €
Total dépenses	1 625 057.11 €
Recettes	1 034 014.00 €
Excédent reporté de 2022	771 944.25 €
Total recettes	1 805 958.25 €

Section d'investissement :

Dépenses	1 973 928.00 €
Restes à réaliser	61 683.26 €
Déficit 2022	336 150.89 €
Total dépenses	2 371 762.15 €
Recettes	1 269 888.00 €
Virement de la section de fonctionnement	649 180.11 €
Restes à réaliser	452 694.04 €
Total Recettes	2 371 762.15 €

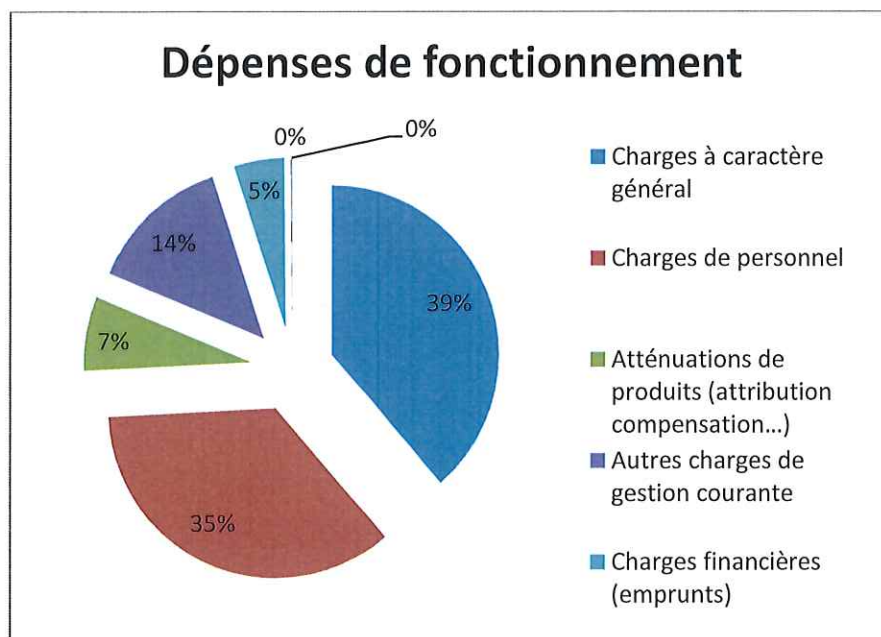
2. La section de fonctionnement :

2.1. Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 962 677 € (916 858 € en 2022)

Elles sont composées notamment par :

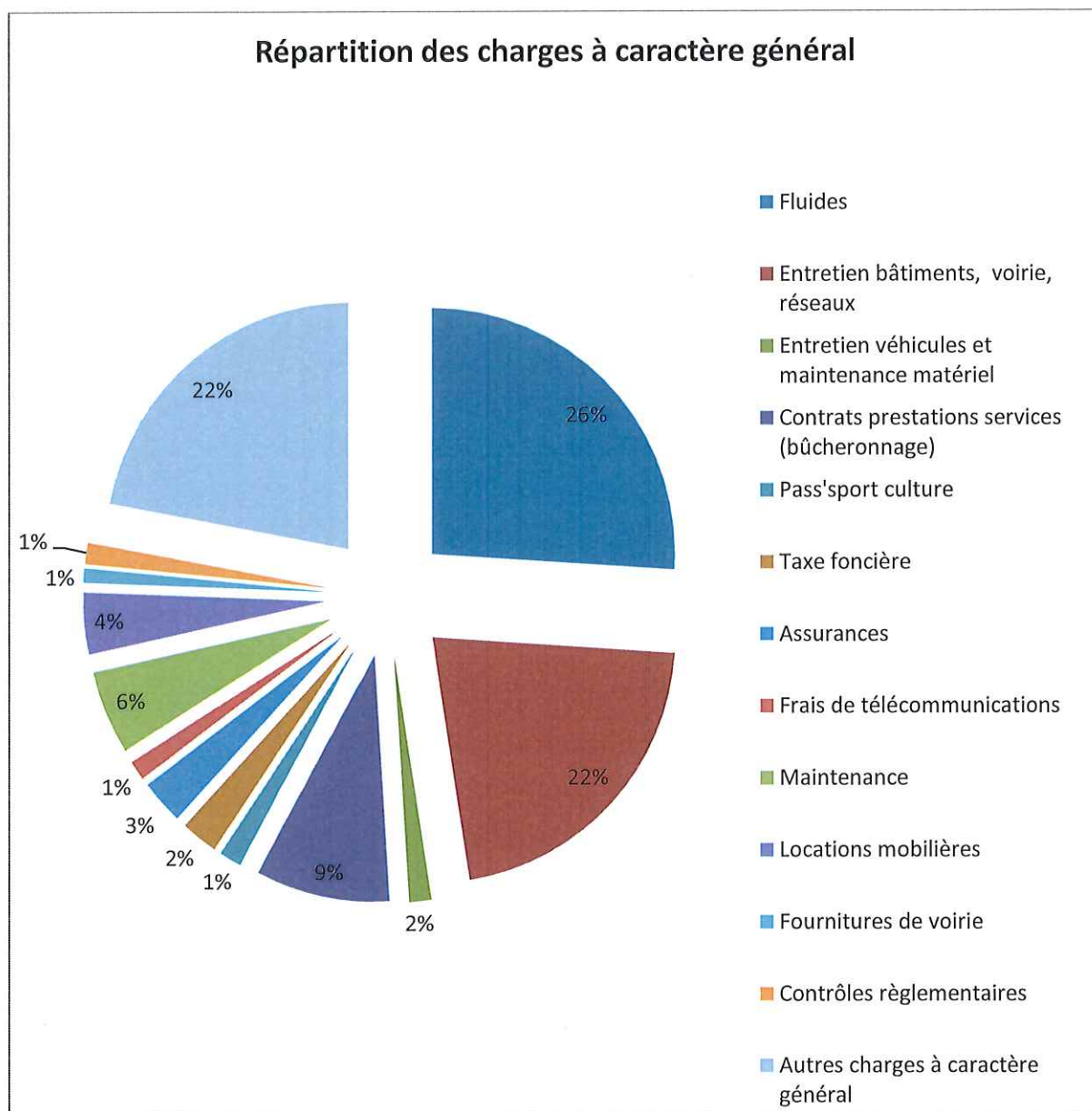
- Des charges à caractère général : 372 361 € (370 139 € en 2022) :
 - Entretien et fonctionnement des bâtiments et des services (fluides, assurances, télécommunications fournitures...). Les fluides sont en augmentation (+ 31 % par rapport à 2022, pour tenir compte de l'évolution des prix de l'électricité mais également du fioul et des pellets)
 - Entretien de des réseaux : 13 500 € (identique à 2022).
 - Financement du pass'sport culture.
 - Règlement de la taxe foncière
 - Les contrats de bûcheronnage 33 100 € (contre 58 200 € en 2022)
 - L'engazonnement du terrain de football : 4 488 €
 - Le traitement contre l'humidité et la remise en état d'un mur de l'église : 18 000 €
 - Les assurances dont les cotisations sont en augmentation 10 911 € contre 9355 € en 2022
- La location des photocopieurs : le contrat de location a été racheté pour permettre le remplacement du matériel actuel par du matériel plus performant. La commune continuera règlera les échéances des anciens et des nouveaux copieurs jusqu'au terme du contrat initial. Le fournisseur établira deux chèques pour couvrir les échéances restantes sur l'ancien contrat.
- Des charges de personnel : 342 000 € (307 169 € en 2022). Augmentation liée au déroulement de carrière des agents, à la revalorisation du régime indemnitaire et à l'augmentation de la valeur du point survenue en 2022. A noter également une augmentation de l'assurance statutaire : 20 000 € (contre 13 100 € en 2022)
- Des reversements des fonds nationaux de garantie individuelle des ressources et au fonds de péréquation des recettes fiscales (32 300 €),
- Un reversement au titre des attributions de compensation de 35 500 € correspondant entre autres à la contribution au budget du SDIS 2022.
- Les autres charges de gestion courante : 131 328 € (126 550 € en 2022) comprenant entre autres les indemnités versées aux élus et les cotisations afférentes (77 130 €), les contributions au syndicat de gestion de la piscine (20 000 €), au syndicat de la fourrière (1500 €) et au Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges (2000€), les subventions versées aux associations (13000€) et au CCAS (8 100 €)
- Les charges financières (emprunts) : 46 500 €.
- Les charges exceptionnelles (titres annulés) (1200 €).



Les dépenses d'ordre sont constituées par les dotations aux amortissements d'un montant de 13 200 €.

Le virement à la section d'investissement s'élève à 649 180.11 €. Il complète les financements obtenus pour la réalisation des travaux d'investissement.

Répartition des charges à caractère général :



2.1. Les recettes de fonctionnement :

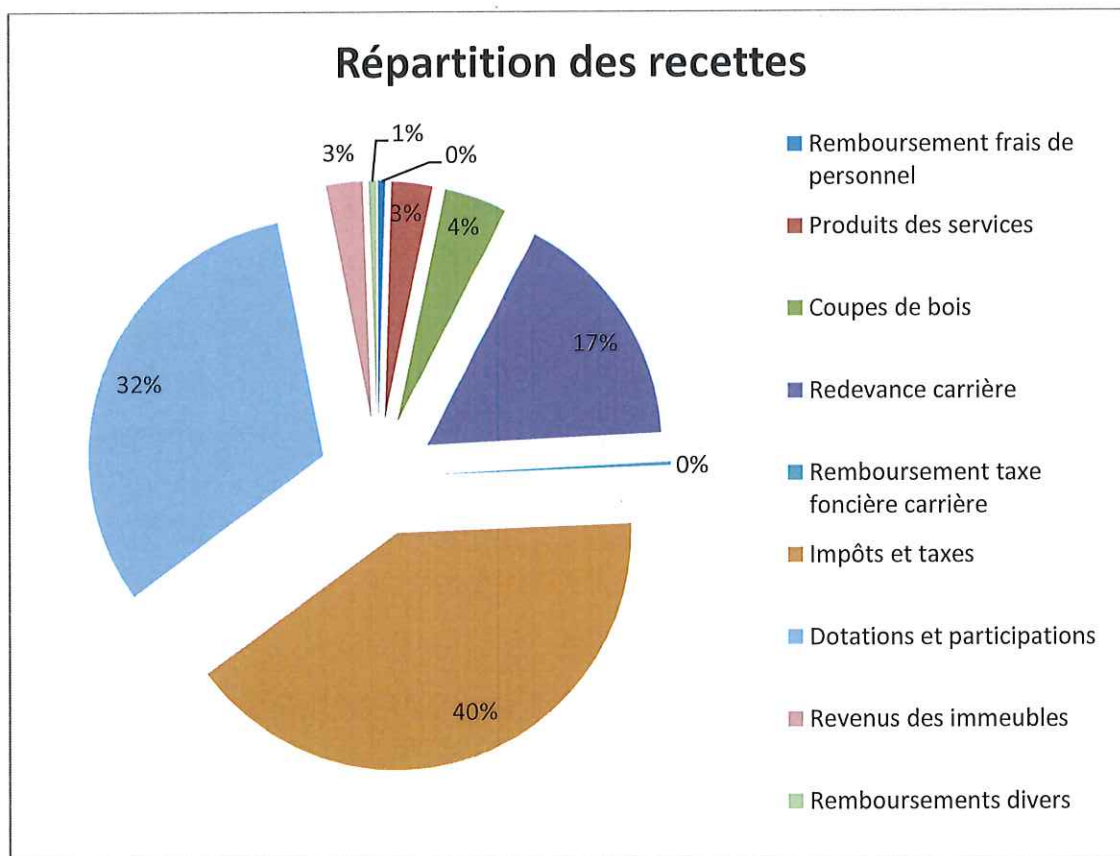
Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 1 033 576 € (1 026 238 € en 2022).

Les recettes de fonctionnement sont composées comme suit :

- Remboursements de rémunération (assurance du personnel) : 5000 €
- Produits des services (coupes de bois, redevance de la carrière) : 247 456 € (contre 270 840 € en 2022).

Les revenus de la carrière liés à son activité 2022, passent de 134 000 € à 171 000 €. Les recettes relatives aux coupes de bois s'élèvent à 45 000 €.

- Impôts et taxes : 418 550 € (contre 390 150 € en 2022)
- Dotations et participations : 330 930 € (contre 326 402 € en 2022)
- Revenus des immeubles : 25 970 € (contre 26 996 € en 2022).
- Produits exceptionnels : 3 000 € (remboursement de sinistres)
- Remboursement de la moitié du contrat de location des copieurs : 2 450 €



2. La section d'investissement :

2.1. Les dépenses d'investissement :

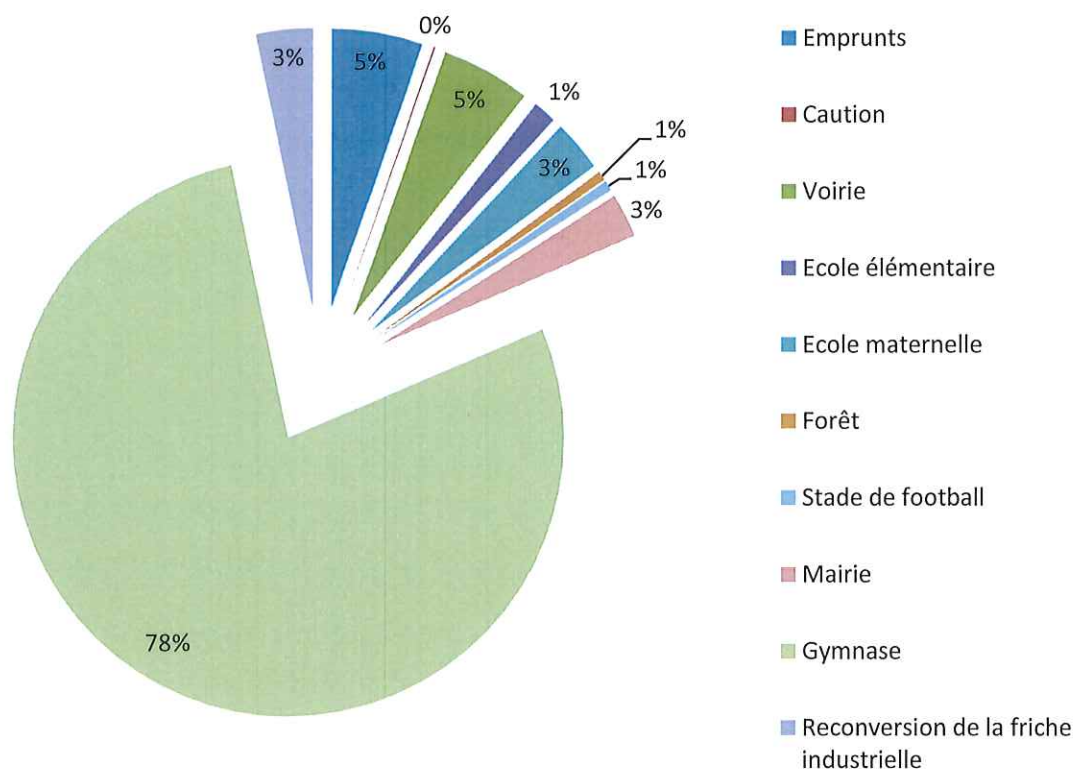
Les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 2 371 762.15 € (contre 3 186 805.09 € en 2022). Elles comprennent les restes à réaliser 2022 et les nouveaux projets 2022.

Elles concernent :

- Le remboursement du capital des emprunts : 108 000 €
- Le remboursement de cautions reçues : 1 500 €
- Les frais d'acquisition du terrain d'assiette du transformateur électrique situé rue Jules Heidet : 3000 €
- La réalisation d'opérations : 1 923 111.26 € réparties comme suit :

<i>Imputation</i>	<i>Opérations</i>	BP 2023	BP 2023 + RAR 2022
	10 - VOIRIE	97 600.00 €	105 940.26 €
2315	Réfection chemin des écoliers	15 000.00 €	15 000.00 €
215738	Acquisition matériel : Signalisation sécurisation chantier	4 300.00 €	4 300.00 €
	Saleuse		
	Remplacement jeux aire de jeux	12 000.00 €	12 000.00 €
215738	Desherbeuse, compresseur, turbine à neige	2 000.00 €	2 000.00 €
2138	Hangar camion	24 000.00 €	24 000.00 €
2152	Aménagement de sécurité - Rue de Masevaux	40 300.00 €	48 640.26 €
	22 - FORET	10 000.00 €	10 519.00 €
2117	Travaux	10 000.00 €	10 519.00 €
	25 - ECOLE ELEMENTAIRE	8 700.00 €	27 938.40 €
2313	Maitrise d'œuvre + études, contrôles...	8 700.00 €	8 700.00 €
2313	Volets ou stores		19 238.40 €
	26 - ECOLE MATERNELLE	61 200.00 €	61 200.00 €
21351	Remplacement des menuiseries extérieures	61 200.00 €	61 200.00 €
	29 - MAIRIE	51 500.00 €	51 500.00 €
21838	Matériel informatique	2 000.00 €	2 000.00 €
2135	Chaufferie	48 000.00 €	48 000.00 €
21848	Mobilier - fauteuil mairie	1 500.00 €	1 500.00 €
	30 - GYMNASSE	1 584 918.00 €	1 584 918.00 €
2313	Travaux	1 583 868.00 €	1 583 868.00 €
2188	Défibrillateur	1 050.00 €	1 050.00 €
	39 - RECONVERSION FRICHE INDUSTRIELLE	35 510.00 €	69 095.60 €
2313	Etudes écologie		14 205.60 €
2313	Etudes dépollution	4 410.00 €	7 830.00 €
2313	Etudes dépollution supplémentaires + géomètre	31 100.00 €	31 100.00 €
231	Cabinet Egis		15 960.00 €
	40 - STADE DE FOOTBALL	12 000.00 €	12 000.00 €
2128	Clôture	5 000.00 €	5 000.00 €
21538	Eclairage	7 000.00 €	7 000.00 €
TOTAL DEPENSES OPERATIONS		1 861 428.00 €	1 923 111.26 €

Dépenses d'investissement 2023



2.2 Les recettes d'investissement :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 371 761.15 € (contre 3 200 905.09 € en 2022). Elles se décomposent comme suit :

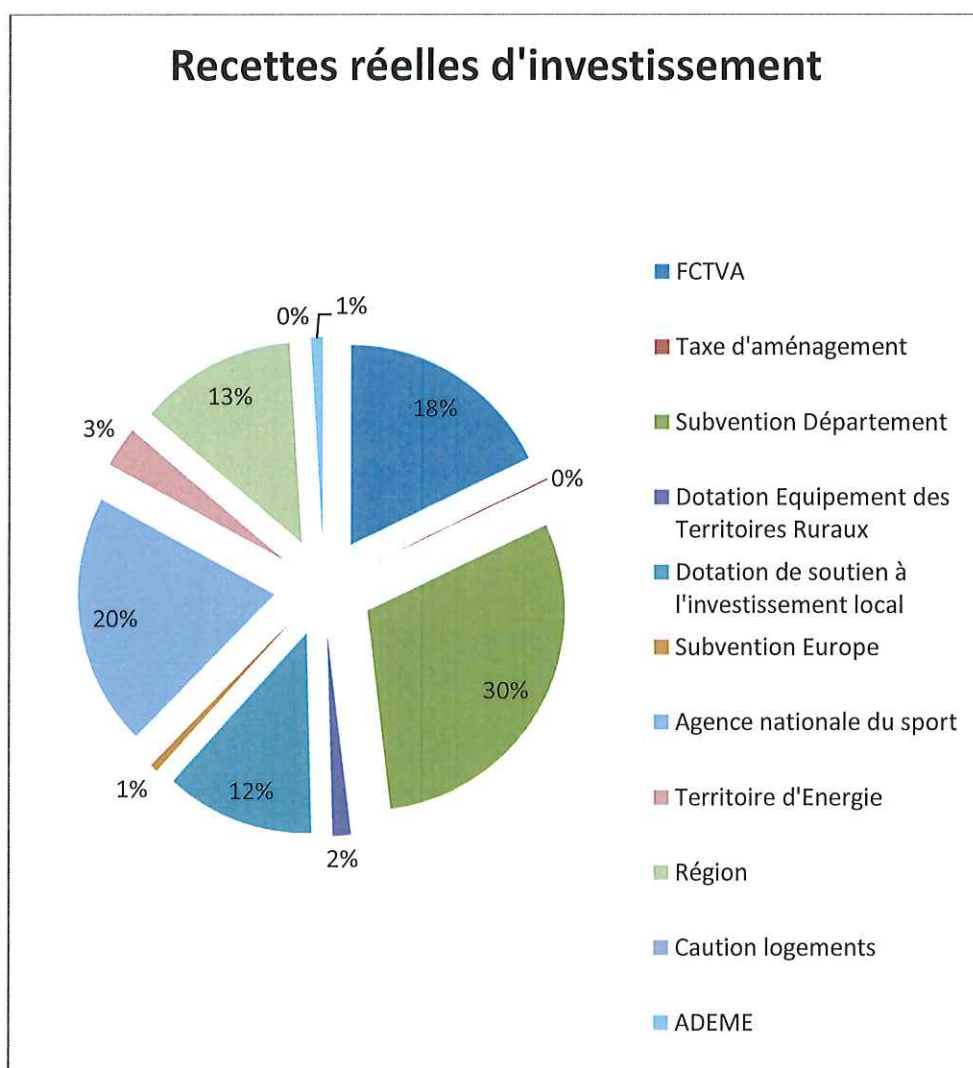
- Fonds de Compensation de la TVA : 305 250 €
- Taxe d'aménagement : 1500 €
- Subventions pour les travaux de réhabilitation de l'école élémentaire :
 - o Effilogis : 89 091.98 €
 - o Etat (DSIL exceptionnelle) : 98 150 €
 - o Territoire d'énergie 90 : 56 124 €
- Subventions pour l'aménagement d'une aire d'activités multisports :
 - o Europe : 11 092.83 €
- Subventions pour le remplacement des fenêtres de l'école maternelle :
 - o Etat (DETR) : 10 100 €
 - o Conseil Départemental : 15 000 €
- Subventions pour des aménagements de sécurité rue de Masevaux :
 - o Etat (DETR) : 6 200 €
 - o Conseil Départemental : 7 440 €
- Subvention pour le remplacement de la chaudière de la Mairie :

○ Conseil Départemental : 15 000 €

- Subvention pour la construction d'un hangar :
 - Conseil Régional : 5 448 €
- Subventions pour la rénovation du gymnase :
 - Département : 478 000 €
 - DETR (études) : 19 040 €
 - DSIL (travaux) : 100 000 €
 - Agence nationale du sport : 350 000 €
- Subvention pour la réalisation d'études de dépollution sur le site de la TEEN :
 - ADEME : 16 879 €
- Dépôt et cautionnement reçus : 250 €

Les prélèvements provenant de la section de fonctionnement, sont constitués :

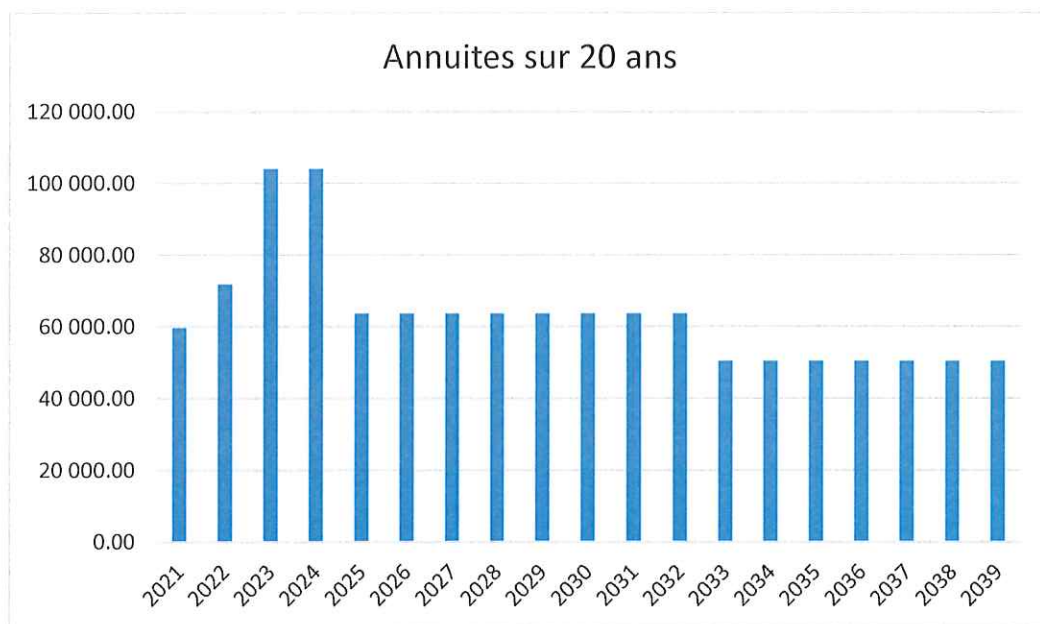
- Des dotations aux amortissements pour un montant de 13 200 €
- Virement de la section de fonctionnement : 649 180.11 €



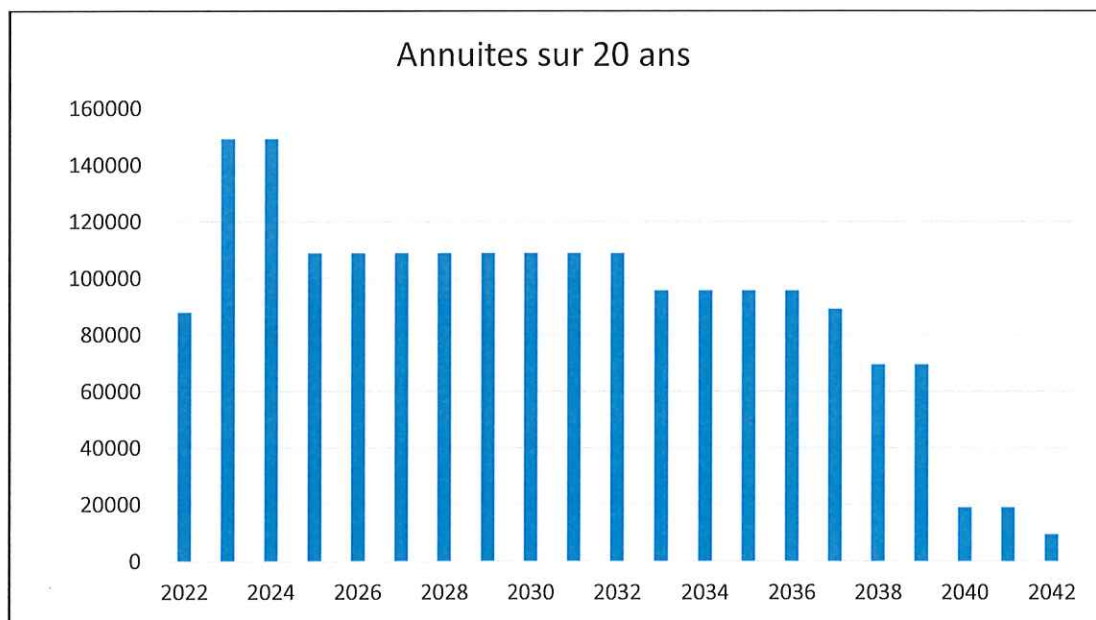
3. Evolution de l'endettement de la commune :

Etat de la dette sur 20 ans :

Avant la contractualisation des emprunts du gymnase et de l'école :



Avec intégration des deux nouveaux emprunts :





4. Taux d'imposition :

En 2023, le Conseil Municipal, décide de maintenir les taux communaux des impôts locaux votés en 2021, comme suit :

■ Foncier Bâti : 26.63 %

■ Foncier Non Bâti : 52.55 %

■ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.11 %

5. Effectifs de la collectivité :

Le tableau des effectifs permanents au 01.01.2023 se compose ainsi :

Filière	Nombre	Grade	Temps de travail
Administrative	1	Rédacteur Principal 1 ^e classe	Temps complet
Administrative	1	Adjoint administratif Principal 1 ^e classe	Temps partiel : 90 %
Administrative	1	Adjoint administratif principal 2 ^e classe	Temps complet
Technique	1	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	Temps complet
Technique	2	Adjoint technique	Temps complet

Deux Contrats Parcours Emploi Compétences à temps incomplet (30 h hebdomadaires) effectifs du service technique.

Le Maire,



Didier VALLVERDU